

## G E S T I O N   D E S   T E R R E S

# Prochain défi de la Commission : la mise en place d'un Geographical Information System (GIS)

- Introduction prochaine des Land Use Regulations à l'Assemblée Régionale pour réglementer les différentes utilisations de la terre
- Mise en place du **Rodrigues Physical Development Strategy** – le premier véritable plan d'aménagement du territoire pour l'île.
- Deux consultants du DCP ont travaillé sur les règlements.

La Commission responsable des Terres, qui tombe sous le bureau du Chef Commissaire, est l'une des Commissions les plus sensibles à gérer. En 2006 quand le nouveau gouvernement est entré en fonction, il y avait des milliers de demandeurs de baux résidentiels en attente, dont certains depuis plusieurs années. Le Bureau du Cadastre devait travailler dur pour satisfaire les demandes et nous sommes satisfaits aujourd'hui que l'accès à un bail résidentiel n'est plus un casse tête pour beaucoup de familles.

Une fois la pression et le « backlog » en termes de personnes en attentes pour un bail éliminés, la Commission a pu s'atteler à mieux se concentrer sur les aspects de planification et d'aménagement du territoire pour l'ensemble de l'île. Ainsi il sera désormais possible de bien délimiter les différentes zones pour toutes les utilisations des terres à Rodrigues. Par exemple toutes les zones forestières et agricoles seront délimitées sur l'ensemble de l'île, seront connues de tous et seront préservées. Si une personne veut obtenir un bail dans ces zones, cela lui sera refusé. Les zones résidentielles seront aussi délimitées et la politique de la Commission sera d'encourager des « *clustered settlements* », c'est à dire un regroupement des habitations. Graduellement il nous faudra nous passer des habitations isolées dépourvues d'infrastructures comme les routes, les drains, l'électricité, et l'eau. Les règlements qui seront débattus sous peu à l'ARR permettront de mettre en place tout le cadre nécessaire pour s'assurer d'une part d'une allocation des terres pour les différents besoins selon une planification établie et d'autre part établira le cadre légal approprié pour l'ensemble de ces stratégies.

A terme c'est tout le système du cadastre qui sera intégré. « *Le cadastre aujourd'hui souffre d'un gros handicap que l'on peut résumer en une expression : gestion de l'information. Valeur*



**La bonne gestion du territoire est un des aspects cruciaux du SIDPR**

*du jour nous n'avons pas un système nous permettant d'avoir un aperçu précis de l'état d'occupation des terres en temps réel. Avec la mise en place dans les années à venir d'un GIS, nous pourrions mieux gérer nos terres » nous explique le Chef Commissaire Johnson Roussety.*

### **Le GIS – Geographical Information System – utiliser l'informatique pour assister la gestion des terres**

Le GIS est un ensemble d'outils, principalement des outils informatiques qui permettent une mise à jour continue des informations, des cartes et d'autres données du cadastre. Ainsi quand un nouveau bail est alloué ou quand une terre est allouée pour une utilisation quelconque, le Cadastre entre le nom du détenteur, sa superficie, sa localisation exacte dans le système. Des changements peuvent aussi être apportées. A tout moment pour n'importe quel village ou localité de l'île on aura une image exacte en termes d'occupation des terres et des informations sur les différentes parcelles occupées ou allouées.

#### **CONCEPT:**

### **C'est quoi Un Plan d'aménagement du Territoire ?**

Un plan d'aménagement du territoire est synonyme de la bonne gestion de nos terres et de tout ce qui se trouve et se fait dans l'espace existant sur notre île. Il s'agit de planifier pour conserver notre identité et de faire la bonne chose au bon endroit. Par exemple, on ne peut plus donner des baux résidentiels sur les terres fertiles qui doivent être réservées pour la production agricole et donc garantir la sécurité alimentaire.

**NOMBRE DE BAUX  
ALLOUES DEPUIS 2006**

**2029**

**Baux résidentiels**